RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1970 B 40032
Numéro SIREN : 667 080 329
Nom ou dénomination : ABM

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2021 sous le numéro de dépôt 6163

ABM
Société par actions simplifiée au capital de 90.000 Euros
Siège social : Route de Saumur – 49490 NOYANT-VILLAGES
667 080 329 R.C.S. ANGERS
*(Ci-après la « **Société** »)*

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le quinze avril,

A 16 heures,

Au siège social de la Société ABM – Route de Saumur – 49490 NOYANT-VILLAGES,

La Société CHATELAIN CORP.,
Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 euros,
Dont le siège social est situé 35 Route de Saumur – NOYANT
49490 NOYANT-VILLAGES,
Identifiée sous le numéro 897 391 397 R.C.S. ANGERS,
Représentée par Monsieur Luc CHATELAIN, son Président.

Associée unique de la Société « ABM »,

En présence de la Société ABSIX, Présidente non associée de la Société, elle-même représentée par Monsieur Michel AUDOIN, son Gérant

Après avoir pris des connaissances des documents suivants :

- le rapport de la Présidente,
- la lettre de démission de la Société ABSIX de ses fonctions de Présidente,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des décisions proposées.

A pris les décisions suivantes :

- **Lecture du rapport de la Présidente,**
- **Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement de la Présidente démissionnaire,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

LC

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, prend acte de la démission de la Société ABSIX, représentée par Monsieur Michel AUDOIN, Gérant de la Société, de son mandat de Présidente à compter de ce jour et avec effet immédiat à compter de la nomination de la nouvelle Présidente en remplacement et ce, sans préavis par exception aux statuts.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, et en conséquence de la précédente décision, nomme en qualité de nouvelle Présidente, sans limitation de durée :

La Société CHATELAIN CORP.,
Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 euros,
Dont le siège social est situé 35 Route de Saumur – NOYANT
49490 NOYANT-VILLAGES,
Identifiée sous le numéro 897 391 397 R.C.S. ANGERS,

Représentée par Monsieur Luc CHATELAIN, son Président.

La Société CHATELAIN CORP., représentée par Monsieur Luc CHATELAIN, es-qualité, a accepté les fonctions de Présidente et a confirmé qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires pour leur exercice.

Conformément aux dispositions statutaires et légales, la Présidente disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance dans l'intérêt de la Société, à l'exclusion des pouvoirs réservés aux associés par la loi et les statuts.

Par ailleurs, l'associée unique décide que la Présidente sera remboursée de ses frais de déplacement et de renvoyer la fixation de la rémunération de la Présidente à l'ordre du jour d'une prochaine décision de l'associée unique.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes pour réaliser ou faire réaliser toutes les formalités légales, dépôt au Greffe, publicité légale que la loi impose en conséquence des résolutions prises.

LC

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

LUC CHATELAIN

Pour la Société ABSIX
Monsieur Michel AUDOIN
Président démissionnaire

Pour la Société CHATELAIN CORP.
Monsieur Luc CHATELAIN
Associée unique

Pour la Société CHATELAIN CORP.
Monsieur Luc CHATELAIN
« Bon pour acceptation de fonctions de Présidente »

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente

LUC CHATELAIN